

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF

La commune pourrait perdre son autonomie si aucune liste n'est composée

La totalité du conseil municipal a démissionné

Les membres du conseil municipal ont démissionné mi-juillet, à la suite de conflits avec le maire. De nouvelles élections sont à venir.

Coup de théâtre, dans la petite commune de Beaumont-Pied-de-Bœuf. A la suite de nombreux différends avec le maire Fabienne Gangnat, les conseillers et les adjoints de l'équipe en poste ont décidé de démissionner par une lettre écrite le vendredi 11 juillet et souhaitent que le premier édile en fasse de même.

Les raisons

D'après les conseillers et les adjoints, le dialogue a été



L'équipe municipale de Beaumont-Pied-de-Bœuf lors des élections 2020.

rompu car le maire n'a pas tenu compte de leur avis pour certaines décisions. Le point

fort de la discorde concerne la question des indemnités. Les élus n'ont pas accepté que le

maire augmente ses indemnités. Pourtant, Fabienne Gangnat s'est malgré tout octroyé le taux maximal autorisé par l'Etat. Dans une lettre, que nous nous sommes procurée, le maire répond aux attaques de son équipe: « Je ne suis ni une voleuse, ni une profiteuse! Je suis seule sans secrétaire puisque la secrétaire titulaire est en arrêt depuis plusieurs années ». Elle ajoute: « Être maire est un vrai métier: pas seulement pour la photo du journal... Les nombreuses réunions à la communauté de communes, la responsabilité, les problèmes de la vie courante, les relations avec les organismes d'Etat, l'école, etc, et dernièrement la gestion du Covid, la vie familiale est souvent mise de côté... [...] Alors

oui j'avais le droit de prendre au maximum 991 euros, c'est légal. [...] Oui devant le refus de mon équipe j'ai donc fixé le taux maximum comme le prévoit la loi. » Fabienne Gangnat termine son argumentaire: « Accepteriez-vous une rémunération bien en dessous du taux horaire du SMIC (si on tient compte du temps passé)? Et le carburant: il n'est pas gratuit! » Les adjoints dénoncent également du favoritisme pour des postes à valoir. « S'en est suivie l'élection des adjoints dont certains prétendants n'ont pas obtenu les postes, par manque d'affinités avec Madame Gangnat. [...] Cet acte est anti-démocratique ».

Ce à quoi le maire répond: « On ne pouvait pas avoir

quatre adjoints et ce n'est pas une question d'affinités ». Les opérations courantes seront désormais assurées par le maire et trois adjoints, puis par une délégation spéciale nommée par le préfet.

De nouvelles élections

De nouvelles élections complètes seront appliquées, normalement fin septembre 2020. Une nouvelle liste de neuf à onze personnes devrait être présentée.

Si aucune liste n'arrive à être composée, la commune sera mise sous tutelle de la préfecture et s'en suivra certainement un regroupement imposé avec une commune voisine.

Clémence Gabory